

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 36PR0032 (4420) – profil : Tectonique des marges et orogènes, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Marco SAITTA, Professeur des universités (Président)

Sylvie DERENNE, Directrice de recherche

Philippe HUCHON, Professeur des universités

Chrystèle SANLOUP, Professeur des universités

Membres externes

Mathilde CANNAT, Directrice de recherche

Christian CHOPIN, Directeur de recherche

Raphaël PIK, Directeur de recherche

Daniel SAUTER, Directeur de recherche

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Le Vice-Président Rattachés professionnels
et carrières



Jean CHAMBAZ
Jacques MARENANT